



ATE Association transports et environnement
VCS Verkehrs-Club der Schweiz
ATA Associazione traffico e ambiente

A pied, c'est sûr
Sicher zu Fuss
Sicuri a piedi

Etabli par

Ausgestellt durch

Rilasciato da



Association Transports
et Environnement



Pour une mobilité d'avenir



© Philippe Christin



Chère piétonne, cher piéton,

Un réseau attractif et cohérent de chemins et de sentiers de randonnée, voilà une particularité typiquement suisse. C'est avec une large majorité qu'en 1979, le peuple suisse a ancré le tourisme pédestre dans la Constitution fédérale. Nous parcourons

chaque jour en moyenne 2,1 kilomètres «en prenant le train onze» – ce qui est bénéfique non seulement pour notre santé mais aussi pour l'environnement.

Quiconque se déplace à pied doit en principe pouvoir se sentir en sécurité. Mais ce n'est le cas ni toujours ni partout. C'est ce que continuent à prouver les statistiques toujours aussi accablantes des accidents routiers. Dans un effort commun, la Confédération, les cantons et les communes essaient par conséquent d'améliorer constamment la sécurité du trafic. Mais vous, que pouvez-vous faire? L'«Intellipède» vous montre, au fil des pages suivantes, ce que les piétons ont malheureusement trop souvent tendance à oublier – à savoir que le danger est justement là où nous l'ignorons par pure habitude. L'intellipède ouvre l'œil: qui voit venir le danger est en mesure de l'éviter.

Bonne lecture – et bonne route!

Micheline Calmy-Rey
Présidente de la Confédération

À pied, c'est sûr?

Faites-en le test
avec la mascotte ATE

- Nom: Intellipède
- Âge: se sent jeune
comme à 30 ans
- Signes particuliers: a l'esprit vif
et se déplace
aisément à
pied.



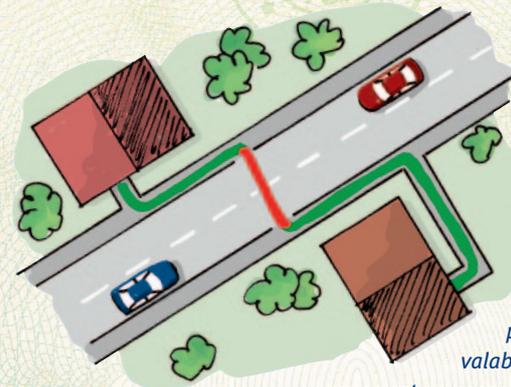


Prudence en
traversant la
chaussée

À pied, les risques d'accident sont très faibles.
À une grande exception près : les quelques
secondes durant lesquelles on traverse la
chaussée. Les graves accidents automobile-
piéton se produisent typiquement sur des
tronçons rectilignes à bonne visibilité.

Qu'il s'agisse d'une faute de l'automobiliste ou du piéton, peu importe: le problème est dû au fait que l'un d'entre eux avait «la tête ailleurs». Quand on est jeune, on peut faire mille choses en même temps. Avec l'âge, la capacité de réaction diminue. «Avoir la tête ailleurs» est alors doublement dangereux. Regarder et écouter attentivement devient doublement important.

La traversée d'une chaussée est le danger numéro 1. Garder cela à l'esprit, c'est voir venir le danger. Et c'est ainsi qu'on peut l'éviter.



Les statistiques le prouvent: le tracé en rouge est 100 fois plus dangereux que le reste du parcours de A à B. Ce principe demeure valable lorsque le tracé en rouge est un passage piéton.

Laquelle de ces affirmations est correcte ?

- a) Presque tous les piétons gravement blessés l'ont été alors qu'ils traversaient la chaussée en dehors d'un passage piéton.
- b) À l'époque où les piétons devaient encore signaler leur intention de traverser la chaussée par un signe de la main, il y avait moins d'accidents sur les passages piétons.
- c) 50 km/h est une vitesse supérieure à celle que le plus rapide des humains est capable d'atteindre.



Les forces en jeu lors d'une collision sont souvent sous-estimées. Une personne heurtée par une voiture roulant à 50 km/h n'a que 30% de chances de survie. La violence du choc équivaut à une chute d'une hauteur de 10 m !

← Réponse correcte : (c) Usain Bolt, l'homme le plus rapide du monde, a frôlé les 45 km/h sur un 100 mètres.



*Concentration totale,
aussi envers les
Intellipèdes ?*



Attention :

**automobilistes
inattentifs**

Lorsque vous apercevez une voiture, cela ne signifie de loin pas que l'automobiliste a repéré votre présence. Mettre la sécurité de son côté, c'est partir du principe que l'automobiliste peut avoir l'esprit ailleurs. L'erreur est humaine.



En cas de doute, mieux vaut attendre.

Les piétons bénéficient du droit de priorité sur les passages piétons. Ce n'est toutefois pas une garantie de sécurité.

Une étude a démontré que les automobilistes qui téléphonent en roulant conduisent moins bien encore que s'ils avaient 0,8 pour mille d'alcool dans le sang.

Téléphoner au volant diminue le temps de réaction et fausse la capacité d'évaluer la situation sur la route. Conséquences : télescopages et non-respect du droit de priorité des piétons.

Environ un accident grave sur deux se produit sur un passage piéton.



En Suisse, un tiers des conducteurs téléphonent au moins une fois par jour au volant.

(Source : Kuratorium für Verkehrssicherheit, 2004)

Quelles sont les erreurs de conduite auxquelles on doit s'attendre ?

- a) L'automobiliste téléphone en roulant et ne vous a pas encore vu.
- b) L'automobiliste est en retard et ne veut pas perdre de temps pour un passage piéton.
- c) L'automobiliste s'approche si vite du passage piéton qu'il ne lui est plus possible de s'arrêter à temps.

← Réponse correcte : Il serait prudent de partir du principe que a, b et c sont des réalités fréquentes.



*L'automobile
pourra-t-elle
s'arrêter avant le
passage piéton?*

**Le droit de priorité
n'est pas absolu**

De 50 km/h jusqu'à l'arrêt total, il y a un long chemin... de freinage. Une partie de la distance est couverte pendant le temps de réaction, l'autre par le freinage proprement dit. À 50 km/h, la distance d'arrêt totale est de 30 m. Dans des conditions défavorables (route mouillée, vitesse trop élevée ou réaction trop tardive), la voiture ne s'immobilise que beaucoup plus loin.

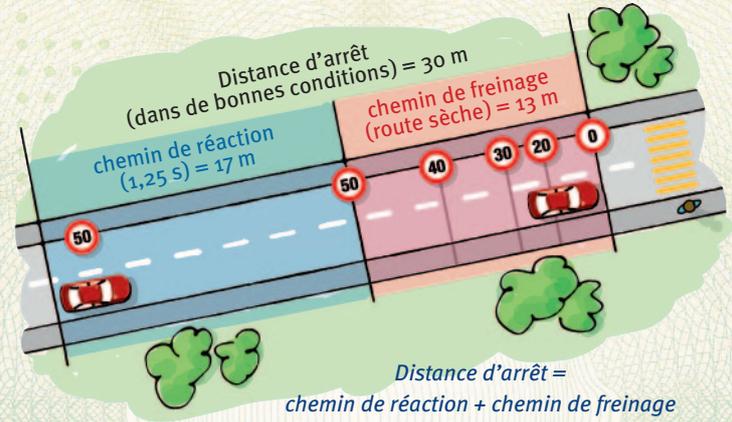


La voiture est déjà trop près pour pouvoir s'arrêter à temps.

Seul le tram a toujours la priorité sur les passages piétons.

Les personnes qui se déplacent à pied ont la priorité sur les passages piétons. Mais il n'y a pas de règle sans exception. La loi précise: «Ils ne peuvent toutefois pas user du droit de priorité lorsque le véhicule est déjà si près du passage qu'il ne lui serait plus possible de s'arrêter à temps.»

La seconde exception est le tram qui, du fait de sa longue distance de freinage, conserve la priorité sur les passages piétons. Et cela aussi dans l'intérêt des passagers du tram: un freinage d'urgence est dangereux.



Laquelle de ces affirmations est correcte ?

- a) Sur un passage piéton, le piéton a toujours la priorité.
- b) Sur un passage piéton, le piéton a toujours la priorité s'il fait un signe de la main.
- c) Le piéton n'a pas la priorité lorsque le véhicule est déjà si près qu'il ne lui serait plus possible de s'arrêter à temps.

← Réponse correcte : c) Le piéton n'a pas la priorité lorsque la voiture est déjà si près qu'elle ne peut plus s'arrêter à temps.



Combien d'Intellipèdes
s'apprêtent à traverser
la route?

Voir et

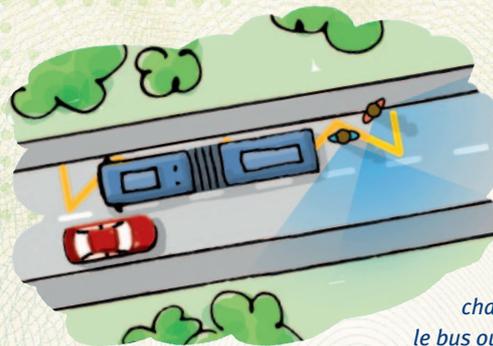
être vu

Où faut-il de préférence traverser la chaussée?
Dans les villes, cette question n'est pas évidente. Le plus important est «d'y voir clair». Les endroits qui offrent une bonne sécurité sont les traversées avec signaux lumineux ou îlots de sécurité et là où la circulation est lente.



*Bien visible
à la lueur de
l'éclairage
urbain.*

Ne choisissez pas la première traversée qui se présente, mais plutôt la meilleure. Il est précieux de se mettre à la place de l'automobiliste: voit-il « l'Intellipède » que je suis depuis sa voiture ?



*Visibilité nulle:
traversée de la
chaussée juste derrière
le bus ou le tram.*

Laquelle de ces affirmations est correcte ?

- a) Quiconque veut traverser la chaussée ne doit pas s'y engager entre deux voitures en stationnement.
- b) Lorsque des passages piétons, des passerelles ou des sous-voies se trouvent à moins de 50 m, les piétons sont tenus de les emprunter.
- c) En zones 30 km/h, les piétons ont par définition la priorité.
- d) Plus de 50% des piétons mortellement blessés l'ont été sur la première moitié de la chaussée.

← Réponse correcte : b) Lorsque des passages piétons, des passerelles ou des sous-voies se trouvent à moins de 50 m, les piétons sont tenus de les emprunter.



Attendre / regarder / écouter / marcher

+ Observer constamment (traverser la route tout en observant le trafic)

Sur votre parcours pédestre, réservez quelques secondes pour votre sécurité: arrêtez-vous avant de traverser. Est-ce exagéré? Non. Ce qui sera peut-être mille fois inutile pourrait bien s'avérer vital la prochaine fois.

Attendre / regarder / écouter / marcher: la règle d'or est valable pour les jeunes et les moins jeunes. Pour la dernière action (marcher), la police de la route explique aux enfants des écoles enfantines qu'il faut traverser seulement lorsque les roues ne tournent plus.



Attendre.

Pour bien observer la circulation.



Regarder, écouter.

Regarder à gauche puis à droite, et tendre l'oreille.

Marcher.



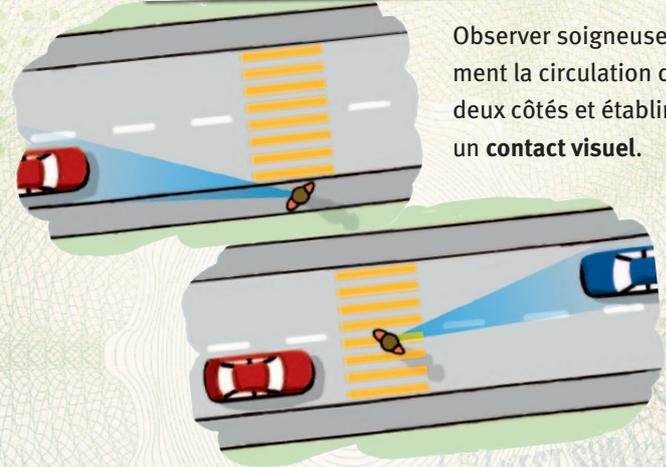
Seulement lorsque vous avez la certitude qu'il ne vient pas de voitures ou qu'on vous a accordé le passage. La manière la plus sûre: celle que les enfants apprennent.



Attention trafic à contre-sens.

La seconde partie de la chaussée est tout aussi dangereuse que la première (au pire, une seconde voiture entreprend de dépasser celle qui s'est arrêtée). Une fois que vous avez atteint le milieu de la chaussée, assurez-vous qu'il n'y a aucun danger sur la seconde moitié.

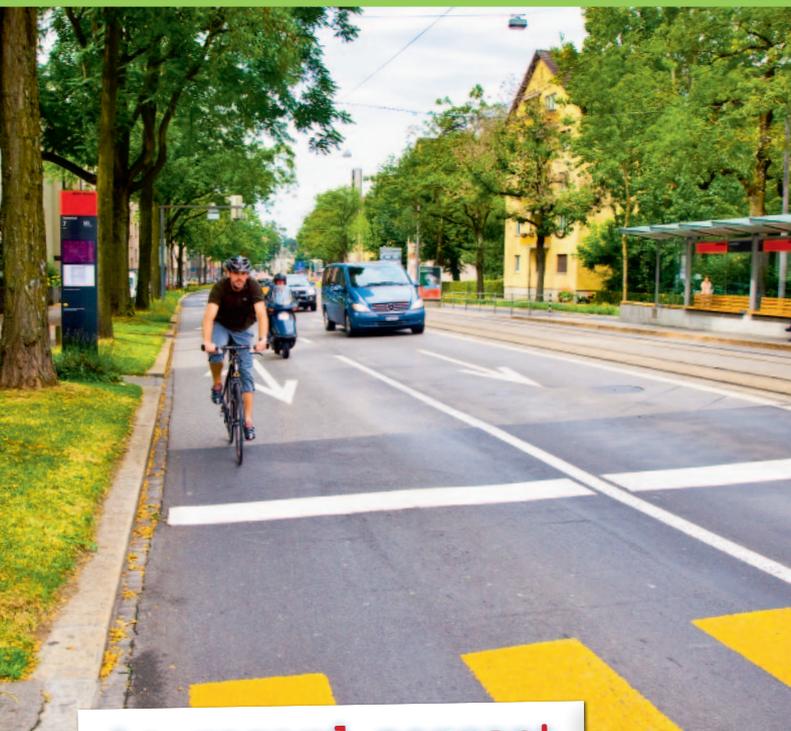
Garder le contact visuel



Observer soigneusement la circulation des deux côtés et établir un **contact visuel**.

Comment atteint-on l'autre côté de la chaussée de la manière la plus sûre?

- a) En appliquant la règle regarder / écouter / marcher.
- b) En appliquant la règle regarder / faire signe de la main / marcher.
- c) En appliquant la règle attendre / regarder / écouter / marcher et en jetant un coup d'œil avant de s'engager sur la seconde moitié de la chaussée.



Le regard perçant
et l'oreille aiguïlée



Imprécis = incertain

De bons yeux et de bonnes oreilles sont un atout pour chaque usager de la route. Ils permettent aux piétons d'estimer avec sûreté la vitesse des véhicules.

Bien évidemment, la circulation doit être organisée de manière à ce que les malvoyants et malentendants puissent se déplacer en sécurité. Mais la question pertinente est : à quel point les piétons doivent-ils pouvoir bien voir et entendre ? Car seule une minorité d'entre eux auront toute leur vie une vue d'aigle et des oreilles de félin. Insidieuse, la baisse de l'acuité visuelle et auditive est souvent décelée trop tard.



Vous pouvez découvrir vous-même, grâce à un test simple, s'il serait judicieux de consulter un opticien ou un spécialiste de l'ouïe.



*Voir et être vu :
porter des lunettes est à
la fois chic et très utile.*



Le test des numéros d'immatriculation

Suis-je en mesure de déchiffrer la plaque d'immatriculation (propre) d'une voiture distante de 30 mètres ? Dans la négative, je dois me demander si mon acuité visuelle me permet encore de conduire. En tous les cas, un test de la vue est recommandé.

Source : www.sov.ch

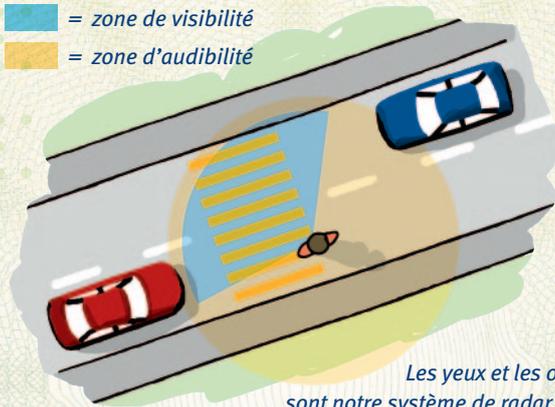
Le test de la Swatch

Posez une montre de marque Swatch sur la table d'une pièce tranquille. Des personnes de 25 ans à l'ouïe saine entendent le tic-tac à une distance de 2 m. Chez des personnes de 50 ans, la distance n'est plus que de 50 cm. Chez celles de 70 ans, 15 cm. Effectuer soi-même un test permet au moins de se faire une idée de ses capacités auditives.



Source:
www.akustika.ch

 = zone de visibilité
 = zone d'audibilité

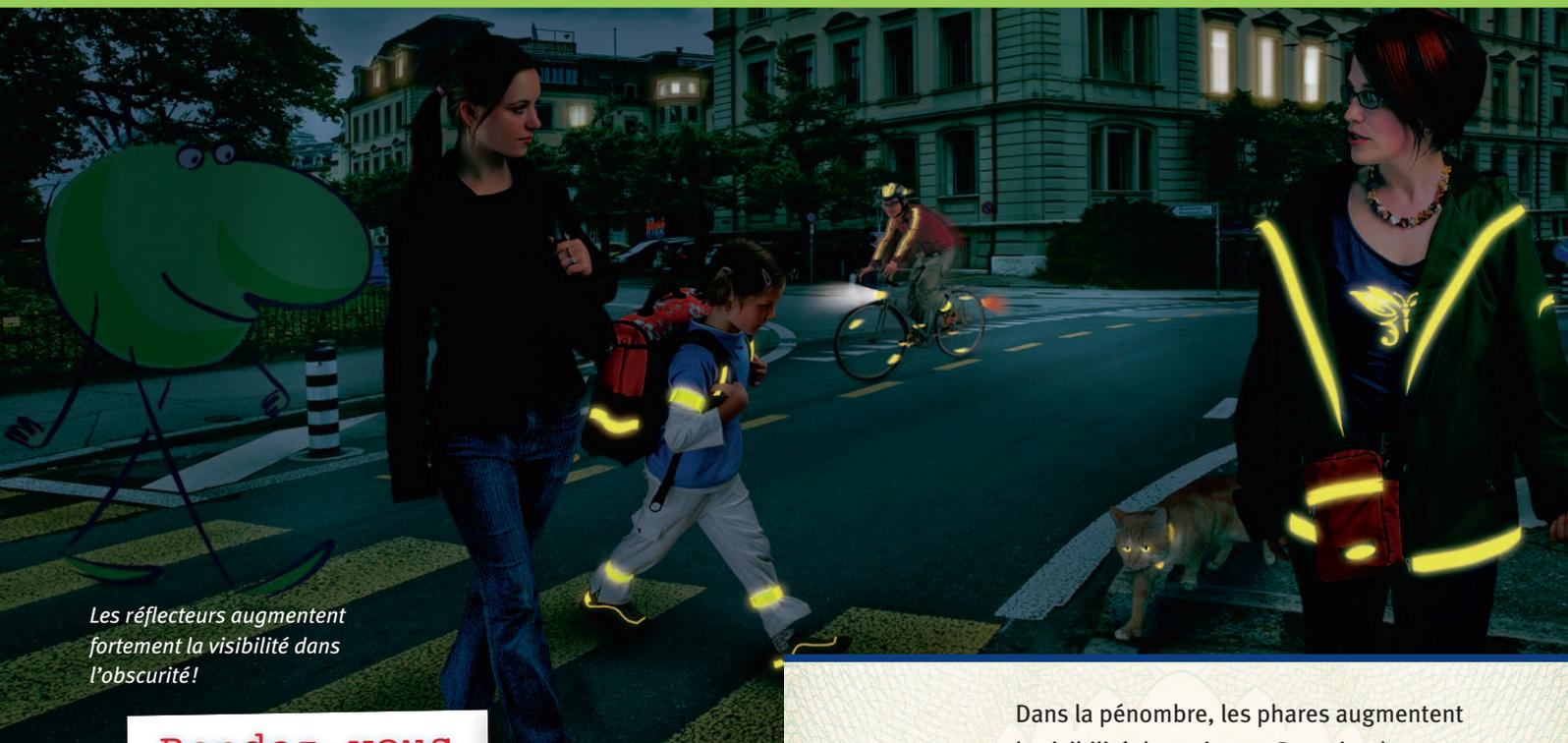


*Les yeux et les oreilles
sont notre système de radar, grâce
auquel les dangers ne nous échappent pas.*

Laquelle de ces affirmations est correcte ?

- a) Quiconque n'entend plus ou ne voit plus bien s'en rend tout de suite compte.
- b) Près d'une personne sur cinq a une vue déficiente et ne porte malgré tout pas de verres correcteurs.
- c) Près d'une personne de 65 ans sur cinq a un problème d'ouïe.

← Réponse correcte : b) et c) Près d'une personne sur cinq a une vue déficiente et ne porte malgré tout pas de verres correcteurs, et près d'une personne de 65 ans sur cinq a un problème d'ouïe.

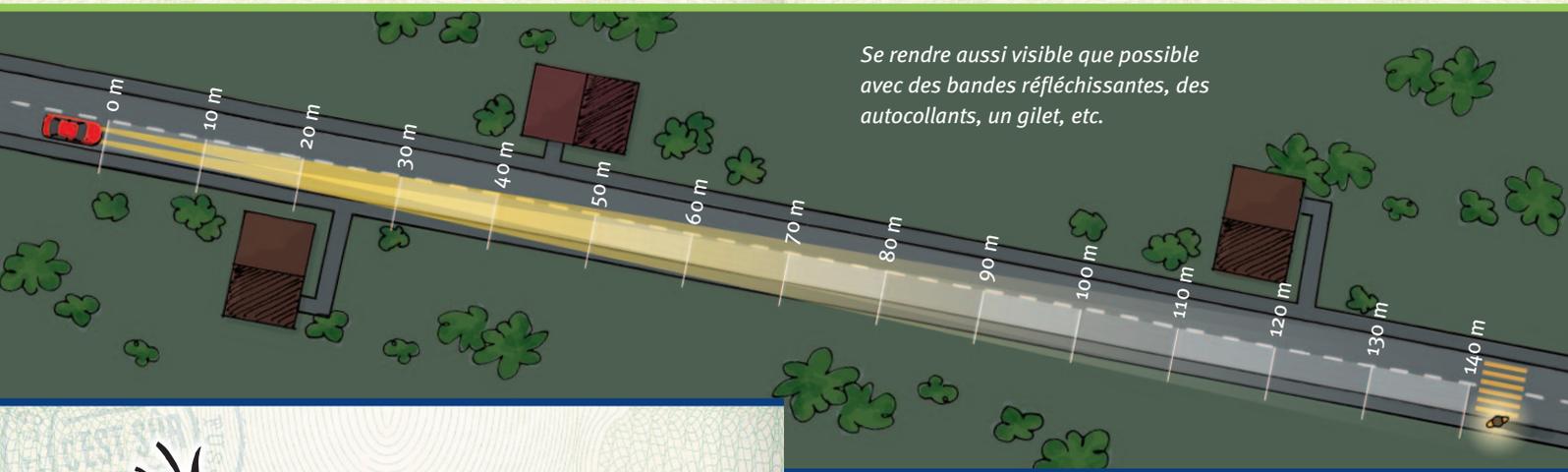


*Les réflecteurs augmentent
fortement la visibilité dans
l'obscurité!*

Rendez-vous

visible

Dans la pénombre, les phares augmentent la visibilité des voitures. Du point de vue de l'automobiliste, la situation est bien différente: les piétons vêtus de couleurs sombres sont difficilement visibles à temps.



Se rendre aussi visible que possible avec des bandes réfléchissantes, des autocollants, un gilet, etc.



Porter une veste claire, une sacoche de couleur lumineuse ou un parapluie de couleur éclatante permet d'être mieux vu. Les éléments réfléchissants qui renvoient la lumière des phares sont particulièrement efficaces : ils rendent visible à une distance de 140 m déjà au lieu de 25 m.

À quelle distance une personne vêtue d'habits sombres peut-elle être aperçue par un automobiliste ?

- a) 25 m
- b) 50 m
- c) 100 m

← Réponse correcte : a) 25 m



À pied, c'est sûr en trois points

Prudence en traversant la chaussée

- Se rendre visible.
- S'arrêter avant de traverser.
- Jeter un coup d'œil avant de s'engager sur la seconde moitié de la chaussée.

En cas de doute: attendre que les roues ne tournent plus.



Testez VOS connaissances!

Venez nous rendre visite sur le site www.a-pied-cest-sur.ch

Impressum

© Novembre 2011; tirage total: 250 000 exemplaires, fr/all/it; textes: Urs Geiser, Michael Rytz; mise en pages et illustrations: SONNEN Werbeagentur; impression: Ziegler Druck; À pied, c'est sûr: supplément au Magazine ATE; rédaction: ATE, Peter Krebs, case postale 8676, 3001 Berne

J'aimerais commander gratuitement les brochures suivantes:



___ ex. brochure «À pied, c'est sûr»



___ ex. brochure «Quand Zig et Zag se rencontrent sur un passage piéton»
Un livre d'enfants qui s'adresse aux automobilistes.



___ ex. brochure «A pied, c'est sûr – grâce à vous»
La brochure s'adresse aux automobilistes.
Qu'est-ce qu'une «prudence particulière» à l'égard des piétons?



___ ex. brochure «Zones 30 et zones de rencontre»

Comportement recommandé dans les zones 30 et les zones de rencontre.



___ ex. brochure «La sécurité est au centre»
Conseils pratiques pour éviter les fréquentes collisions entre deux et quatre roues dans les giratoires.

L'ATE m'intéresse. Veuillez m'envoyer davantage d'informations.

Commandes sur internet
www.ate.ch/publications

Association Transports
et Environnement
ATE

Pour une mobilité d'avenir

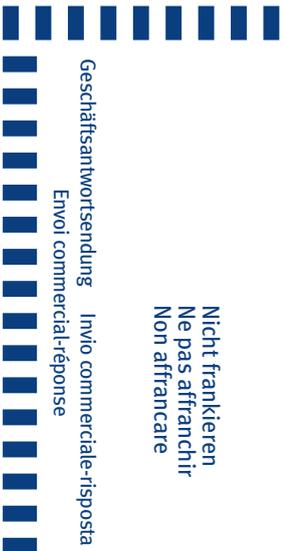
Édité par

ATE Association transports et environnement
Aarberggasse 61
Case postale 8676
3001 Berne
Tél. 0848 611 613 (tarif normal)
www.ate.ch

www.a-pied-cest-sur.ch
www.sicher-zu-fuss.ch
www.sicuri-a-piedi.ch

Nicht frankieren
Ne pas affranchir
Non affrancare

Geschäftsantwortsendung Invio commerciale-risposta
Envoi commercial-réponse



NPA/localité

Tél.

E-mail

ATE Association transports et environnement
Sécurité routière
Case postale 8676
3001 Berne

Avec le soutien de

Fonds für Verkehrssicherheit
Fonds de sécurité routière
Fondo di sicurezza stradale



Association Transports
et Environnement



Pour une mobilité d'avenir



ATE Association transports et environnement
VCS Verkehrs-Club der Schweiz
ATA Associazione traffico e ambiente

A pied, c'est sûr – grâce à vous
Sicher zu Fuss – dank Ihnen
Sicuri a piedi – grazie a Lei

Etabli par

Ausgestellt durch

Rilasciato da



Association Transports
et Environnement



Pour une mobilité d'avenir

«Merci de vous arrêter
pour moi. L'agent de
police nous a dit: s'engager
seulement lorsque les
roues ne tournent plus.»

*«Merci de vous
arrêter. Les aînés et les
enfants doivent pouvoir
se fier à vous.»*



**Chère amie automobiliste,
Cher ami automobiliste,**

Tous les piétons ne se ressemblent pas. Même si les enfants font de leur mieux, ils sont souvent à la limite de leurs capacités face à la circulation. Le risque d'être

victime d'un grave accident est, pour un enfant, trois fois plus élevé que pour un adulte de 20 ans.

Pour les personnes âgées, le risque est même six fois supérieur. Comme les enfants, les gens qui ne sont plus très solides sur leurs jambes dépendent plus encore de l'égard des autres. Suivant le style de conduite que vous adoptez, vous pouvez grandement contribuer à accroître la sécurité des jeunes et moins jeunes.

Mais que signifie «prudence particulière à l'égard des enfants et des personnes âgées» comme le prescrit la loi? Les pages suivantes vous en diront davantage.

Merci de votre attention.

Michael Rytz
Sécurité routière
ATE Association transports et environnement

Pourquoi une

«prudence particulière»?

Les personnes âgées

- Avec l'âge, la capacité de réaction diminue. Evaluer correctement la situation sur la chaussée demande davantage de temps.
- Pour diverses raisons, la vue peut baisser avec l'âge : vision troublée, champ visuel réduit, problème de vision nocturne.
- Les personnes âgées ont besoin de davantage de temps pour traverser la chaussée. Souvent, elles ne sont plus à même de faire le petit bond qui leur permettrait d'éviter le danger.



Les enfants

- Les enfants ont tôt fait de relâcher leur attention. Une pelle mécanique à l'œuvre. Un camarade qui fait signe sur le trottoir d'en face. La balle de foot qui roule. Tant de choses peuvent détourner l'attention des enfants, à tel point qu'ils en oublient souvent ce qui se passe et se déplace autour d'eux.
- Les enfants ne sont pas ou peu capables d'estimer les distances et les vitesses et n'ont aucune idée de ce que signifie le chemin de freinage.
- Les adultes renoncent à leur droit de priorité sur un passage piéton lorsqu'ils ne sont pas sûrs si une voiture est encore en mesure de s'arrêter. Lorsqu'il s'agit d'enfants, les automobilistes doivent avoir à l'esprit qu'il en va tout autrement.

Prudence particulière signifie

- **Anticiper.** Roulez en anticipant les situations, de manière à pouvoir identifier à temps les enfants et les personnes âgées en particulier.



- **Maîtriser sa vitesse.** Lever le pied, c'est se donner davantage de temps pour évaluer correctement la situation. Le chemin de freinage s'en trouvera réduit. **Préparez-vous au freinage**, vous diminuerez ainsi le temps de réaction. Si vous avez des

raisons de penser qu'un enfant n'est pas attentif à la circulation et qu'il pourrait s'engager sur la chaussée: **dans le doute, freinez jusqu'à l'arrêt de votre véhicule.**

- **Enclenchez la messagerie vocale.** Téléphoner au volant absorbe l'attention et empêche de réaliser ce qui se déroule sur la route.

Prudence particulière sur les passages piétons

- **Freinez toujours jusqu'à l'arrêt de votre véhicule.** Comme les enfants ne sont pas encore capables d'estimer les vitesses, les agents de la circulation leur apprennent «à s'engager seulement lorsqu'il ne vient pas de voiture ou lorsque le véhicule s'est immobilisé». Nombreuses sont les personnes âgées qui, elles aussi, préfèrent ne s'engager que lorsque les roues ne tournent plus.
- **Attendez patiemment**, sans faire pression. Pour les enfants, tout comme pour les aînés, la précipitation peut se révéler très dangereuse.
- **Ne faites pas un signe de la main.** Les enfants surtout auraient tendance à croire que cela signifie qu'il n'y a plus aucun danger. Le signe de la main peut les inciter à ne plus prêter attention au reste de la circulation.



*De nombreux accidents se produisent sur la seconde partie de la chaussée. Dès lors: **prudence avec les piétons qui traversent la chaussée depuis la gauche.***

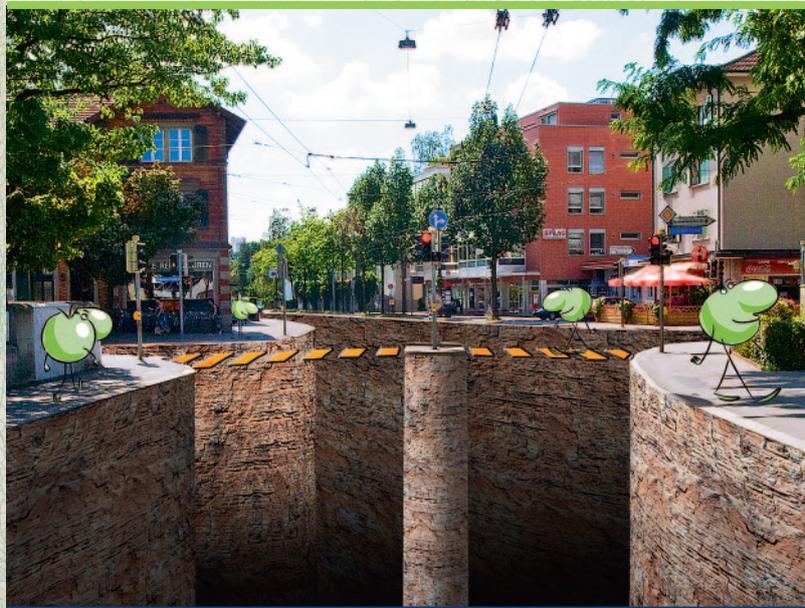
Saviez

vous ... ?

- que 50 km/h est une vitesse bien supérieure à celle qu'un humain peut atteindre en courant? Usain Bolt, l'homme le plus rapide du monde, a frôlé les 45 km/h dans un 100 m.
- qu'il y a un monde entre rouler à 30 km/h et rouler à 50 km/h? Là où vous vous serez arrêté en freinant à partir d'une vitesse de 30 km/h, vous n'auriez même pas encore touché les freins à 50 km/h.
- que deux piétons tués sur trois avaient 65 ans ou plus?



Téléphoner ou écrire des SMS au volant absorbe l'attention. Il est prouvé que les automobilistes qui téléphonent en roulant, conduisent moins bien que s'ils avaient 0,8 pour mille d'alcool dans le sang. Une installation mains libres n'est pas plus utile: c'est surtout l'esprit qui doit être libre.



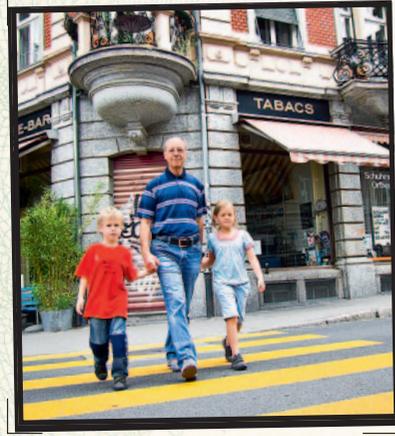
Les forces en jeu en cas de collision sont trop souvent sous-estimées. Une personne heurtée par une voiture roulant à 50 km/h, n'a que 30% de chances de survie. La violence du choc équivaut à une chute d'une hauteur de 10 m!

Ce que dit le loi...

Loi fédérale sur la circulation routière LCR, art. 26, règle fondamentale

Al. 1. Chacun doit se comporter, dans la circulation, de manière à ne pas gêner ni mettre en danger ceux qui utilisent la route conformément aux règles établies.

Al. 2. Une prudence particulière s'impose à l'égard des enfants, des infirmes et des personnes âgées, et de même s'il apparaît qu'un usager de la route va se comporter de manière incorrecte.



Ordonnance sur les règles de la circulation routière (OCR), art. 4, adaptation de la vitesse

Al. 3. Il doit réduire sa vitesse et s'arrêter au besoin lorsque des enfants non attentifs à la circulation se trouvent sur la route ou à ses abords.



Question :

Quelle affirmation est la bonne ?

- 1. L'automobiliste A aide les piétons en les invitant d'un signe de la main à traverser la chaussée.
- 2. L'automobiliste B est autorisé à poursuivre sa route, les piétons attendront au milieu de la chaussée.
- 3. Près de la moitié des accidents graves dont sont victimes les piétons se produisent au milieu ou sur la seconde partie de la chaussée.

← Réponse correcte : 3. Le rapport d'experts «Accidents de la route mortels sur les passages piétons» commandé par le Conseil fédéral Leuenberger en 1999 démontre que plus de la moitié des piétons tués ont été heurtés au milieu ou sur la seconde partie de la chaussée.

J'aimerais commander gratuitement les brochures suivantes :



Ex. de la brochure «A pied c'est sûr - grâce à vous»



Ex. de la brochure «l'auto sûre»
Le petit guide pour l'achat d'une voiture selon des critères de sécurité: www.auto-sure.ch



Ex. de la brochure «A pied c'est sûr»
Le recueil de conseils pour les piétons. Davantage de détails sur la campagne à l'adresse : www.a-pied-cest-sur.ch



L'ATE m'intéresse. Veuillez m'envoyer davantage d'informations.



Ex. de la brochure «Zones 30 et zones de rencontres»
Elle donne quelques conseils sur les comportements corrects à adopter et présente succinctement les droits et devoirs des usagers de la route.

Commandes sur internet
www.ate.ch/publications

Association Transports et Environnement

ATE

Pour une mobilité d'avenir

Édité par

ATE Association transports et environnement
Aarberggasse 61
Case postale 8676
3001 Berne
Tél. 0848 611 613 (tarif normal)
www.ate.ch

Merci de vous arrêter :-)
Danke fürs Anhalten :-)
Grazie per essersi fermato :-)

Impressum: © ATE novembre 2011; textes: Urs Geiser, Michael Rytz; mise en pages
et illustrations: SONNEN Werbeagentur, Andrea Campiche; impression: Ziegler Druck

Avec le soutien de

Fonds für Verkehrssicherheit
Fonds de sécurité routière
Fondo di sicurezza stradale



Association Transports
et Environnement



Pour une mobilité d'avenir

Prénom _____

Nom _____

Adresse _____

NPA/localité _____

Tél. _____

E-mail _____

Nicht frankieren
Ne pas affranchir
Non affrancare

Geschäftsantwortsendung Invio commerciale-risposta
Envoi commercial-réponse

ATE Association transports et environnement
Sécurité routière
Case postale 8676
3001 Berne